T

ta

tra
co
no
l'i

val

dou
tax

No. 7.

AUX ELECTEURS

LES TAXES!!!

Comment elles se répartissent

CONTRIBUTIONS DU RICHE ET DU PAUVRE

TAXATION AU CANADA, AUX ETATS-UNIS ET EN ANGLETERRE.

Les libéraux crient bien haut que nous sommes accablés de taxes, que le peuple gémit sous le fardeau des impôts.

Nous allons voir ce qu'il faut penser de ces jérémiades.

Le total du revenu pour l'année 1890 s'est élevé à $39,879,925.

Mais il faut bien se rappeler que la somme de $8,292,853 soustraite de ce montant, ne représente pas du tout la taxation, mais tout simplement le revenu provenant de nos travaux publics, de nos bureaux de poste, de nos chemins de fer, de nos canaux et de l'intérêt sur nos placements.

Nous avons eu, en efiet, pour chacun de ces services la pleine valeur de notre argent.

Il reste donc une somme de $31,587,071 prélevée par les douanes et l'accise. C'est là ce qu'on appelle généralement la taxation, qui représente deux espèces d'impôts bien différents.

Ainsi, par exemple, les droits imposés sur les liqueurs et les tabacs, nous ont rapporté $10,365,219 en 1889-1890. Ce montant représente évidemment une contribution volontaire et non obligatoire, car celui qui ne veut pas boire de boissons enivrantes, n'a pas de taxes à payer, et si, par contre, il lui plaît de se payer ce qui n'est aucunement nécessaire à la vie, il n'a pas raison de se plaindre de la taxe qu'on lui impose. Rien de plus évident et de plus raisonnable.

En retranchant donc ce dernier montant, il resterait encore $21,221,852 payées à titre de droits sur des articles de nécessité, de confort et de luxe. Nous pouvons déduire de ce chiffre $1,500,000 payées sous forme de droits imposés sur les soieries, les articles de bijouterie et autres de même genre, qui ne sont ni nécessaires, ni d'usage ordinaire, mais simplement de luxe, et que ceux qui les achètent sont censés être capables de payer les droits imposés. Il resterait donc encore $19,721,852 représentant les taxes imposées en 1889-1890 sur des articles utiles et nécessaires, achetés par la population du Canada. Récapitulons :

	Montant.	Montant par tête.
Total du revenu, 1889-90	$39,879,925	.....
A déduire les recettes provenant des divers services publics	8,292,853	.....
Droits de douane et d'accise	$31,587,071	$6.09
A déduire les droits perçus sur les liqueurs et les tabacs	10,365,219	.....
Balance des taxes imposées sur des articles d'utilité et de luxe	$21,221,852	$4.09
A déduire les droits imposés sur les articles de luxe	1,500,000	.....
Balance nette des taxes imposées sur les articles utiles et nécessaires	$19,721,852	$3.80

N'oublions pas que la taxe directe est inconnue sous notre système constitutionnel, pour le maintien des gouvernements du Canada et des provinces. En effet le gouvernement fédéral paye à même les revenus généraux du pays, des subventions aux provinces, représentant $3,904,922. Il paye aussi l'intérêt sur des dettes provinciales s'élevant à $109,000,000, lequel intérêt représenterait au taux net $3,270,000 ; mais ce montant est en réalité beaucoup plus élevé, vu que quelques unes de ces dettes portent

un intérêt très élevé. Il paye encore près de $800,000 pour les traitements des gouverneurs provinciaux et des juges, ainsi que pour les tribunaux, soit en tout $8,000,000.

Nos différentes provinces sont ainsi subventionnés pour des services purement locaux et que les divers Etats qui composent la république américaine sont obligés de payer au moyen de la taxe directe.

Voyons maintenant

Comment se repartissent les taxes.

Tout le monde est d'avis que les articles de luxe devraient être soumis aux droits les plus élevés, tandis que les articles de nécessité première devraient être moins imposés, ou entrer en franchise dans le pays. Tout le monde convient également que s'il faut imposer une taxation, il faudrait le faire de manière à alléger autant que possible, par le développement de l'industrie, l'abondance du travail et de la consommation, le fardeau des taxes qu'exige l'administration des affaires publiques.

Si cela est vrai, le Canada, par sa position géographique, ses ressources naturelles, se trouve particulièrement adapté au système de taxation maintenu depuis 1878 jusqu'à ce jour, car notre pays est mieux favorisé que la plupart des autres, en ce qu'il possède une surabondance des principaux produits nécessaires à la nourriture, au logement et aux principaux besoins de sa population, il possède d'immenses forêts qui servent à la construction des maisons, des bâtiments de la ferme, de nos villes et de nos villages, et à la fabrication des nombreux articles dans lesquels entre le bois sous toutes ses formes et que nous exportons chaque année en quantité croissante sur les marchés étrangers. Il en est ainsi pour la production des céréales, puisque le Canada produit plus de blé, plus d'orge et plus de produits en général qu'il n'est nécessaire pour alimenter ceux qui l'habitent.

Contributions du riche ! !

Pour faire bien comprendre sur qui porte le fardeau de la taxation, nous allons mettre en scène trois contribuables.

Le premier est un homme à l'aise qui a des goûts de luxe et entend les satisfaire. A cela personne ne saurait trouver à redire, mais le pays a bien le droit dans ce cas de lui imposer une taxe sur les articles qu'il ferait venir de l'étranger pour se donner les jouissances qu'il désire. Si cet homme achète à New-York de beaux

meubles valant $1000 par exemple, il lui faudra payer $350 pour les importer ; si encore il aime la musique et qu'il veuille acheter un piano valant également $1000, il aura de même à payer $230 en traversant la frontière avec son instrument. Si notre personnage est un amateur et désire acheter des statues pour une valeur de $500, le droit d'importation qu'il aura à payer sera de $175 ; s'il achète de la vaisselle de haut goût pour $500, il paiera $150 ; s'il veut porter de riches bijoux ou s'il veut en faire cadeau à sa famille en les achetant à l'étranger, il lui faudra payer un droit de $100 sur une valeur de $500 ; s'il aime le bon vin et qu'il importe 20 doz. de champagne, la taxe sera de $130 ; s'il lui faut des soieries pour sa famille, il paiera un droit de $90, sur une importation de $300 ; s'il désire rouler carosse et qu'il en achète un de $500 de l'autre côté de la frontière il paiera un droit de $175, et s'il veut mettre dans ses salons de luxueux tapis, il paiera un droit de 25 pour cent ou de $200 sur une valeur de $800.

Notre homme aura donc versé dans le trésor public la somme de $1000 de droits pour ses achats de luxe, mais c'est là la contribution du riche qui importe de l'étranger ce qu'il lui faut pour satisfaire des goûts coûteux, et que le pays a raison d'obliger à contribuer au revenu public, en lui imposant des taxes qu'il est capable de payer et qu'il est aussi bien disposé à payer.

La Contribution du Cultivateur.

Passons maintenant au cultivateur à qui nous voulons tout le bien possible. Nous supposons qu'il est établi sur une belle ferme de la province de Québec. Presque tout ce qui sert à sa nourriture est le produit de sa terre et ne paie aucun droit ; le blé qu'il récolte, il le fait moudre au moulin voisin d'où il le transporte à sa maison sans payer aucun droit. Sa maison elle-même, ses dépendences, ses bâtiments, en un mot tout ce qui lui est nécessaire à l'exploitation de sa ferme, il le construit avec du bois qui croît dans le pays, que nous avons en abondance et qui ne paie pas de droits. Ses vêtements et ceux de sa famille, il les confectionne très souvent avec la laine de ses moutons ou bien, il achète les produits de nos moulins, de nos fabriques, dont les matières premières sont admises en franchise. Ses meubles de toute espèce, ses instruments de culture sont fabriqués avec les bois de notre pays, son combustible il le trouve dans les forêts qui l'entourent ou dans nos mines inépuisables. De sorte qu'en résumé, les principaux articles de consommation ou qui servent au logement ou au chauffage de nos cultivateurs, sont ceux dont le pays produit un surplus, et pour lesquels il n'a pas un centin de taxe à débourser à l'intérieur.

Enfin, parlons de l'artisan. Il ne vit pas sur une ferme où il pourrait cultiver le blé qu'il consomme, mais dans un village ou dans une ville. Cependant, les aliments qu'il achète, les vêtements qu'il porte, le bois dont il a besoin pour bâtir sa maison ou la réparer, les meubles qui la garnissent, la plupart de ses outils et le combustible qu'il brûle, tout cela il peut l'obtenir dans le pays qui produit un excédent de ces articles représentant ses principales dépenses, et il n'a en conséquence aucun droit à payer.

Le Canada si bien doué sous le rapport des avantages naturels possède donc un tarif qui répartit les taxes de la manière la plus juste et la plus rationnelle ; il les fait peser surtout sur le riche capable de satisfaire ses goûts dispendieux, et ménage par contre le cultivateur, l'artisan, le journalier et l'employé. Et il est aussi à remarquer, que d'après notre tarif, les matières premières qui entrent dans les articles manufacturés, sont généralement admises en franchise, tandis que le produit manufacturé lui-même est soumis à un droit. L'encouragement ainsi donné à nos manufactures permet de les multiplier, de grouper les travailleurs dans des centres de consommation pour l'excédent des produits du pays. En consultant les rapports des douanes nous constatons que plus de 200 articles qui entrent dans la fabrication sont admis en franchise, et que près de la moitié des importations destinées à la consommation locale furent égale[illegible] admises en franchise.

La taxation au Canada et aux Etats-Unis

On a institué des comparaisons entre les dettes des Etats-Unis et du Canada, ainsi qu'entre la taxation des deux pays sur des bases injustes. En étudiant la statistique nous voyons que durant une période de 23 ans, laquelle correspond à la durée de l'existence de la confédération, les contribuables des Etats-Unis ont payé en moyenne $6.70 par tête pour la douane et l'accise, ce que nous pouvons appeler la taxe. D'un autre côté, la population du Canada n'a payé que $5.00 par tête, soit une différence en faveur de notre pays de $1.70 par tête sur le montant des taxes de douane et d'accise pendant une période de 23 années expirant en 1889–90 ; en d'autres termes, si les contribuables du Canada durant cette époque avaient été aussi lourdement taxés que ceux des Etats-Unis, nous aurions payé avec une population de 4,000,000 $156,400,000 de plus que nous avons déboursé sous notre système de taxation, comparativement moins élevé que celui des Etats-Unis. De 1881 à 1890 la moyenne de la capitation aux Etats-Unis a été de $5.96 et au Canada de $5.80, soit une différence de 16c. en faveur de notre pays. Le bill McKinley devrait augmenter davantage encore le taux de la taxation pour l'année 1891.

Il est certaines personnes qui croient qu'il n'y a que les pays qui, comme le Canada, ont un tarif protecteur, qui aient à payer des taxes de douane et d'accise.

La taxation dans la Grande Bretagne libre échangiste.

Que voyons-nous en Angleterre ? En 1888, les taxes suivantes furent perçues :

Douane	$85,158,253,	montant par tête :	$2.30
Accise	124,551,485,	"	3.36
Timbre	63,457,777,	"	1.71
Taxes sur les terres	5,005,800,	"	0.13
Taxes sur les maisons	9,428,400,	"	0.25
Taxes sur la propriété et le revenu	70,170,400,	"	1.89
Total du revenu	$357,780,115,		$9.64

Il a donc été payé des taxes en Angleterre où règne le libre échange, pour un montant de $9.64 par tête de la population. Il n'est que juste de dire, après avoir étudié soigneusement la question, que le fardeau de la taxation y pèse beaucoup plus lourdement sur les classes pauvres qu'en Canada, sans avoir comme ici le bon effet de stimuler les industries et de donner du travail à l'ouvrier.

En France la capitation est de $12.86, soit une différence en faveur du Canada de $7.20 par tête.

En Australie la capitation est de $12.79, soit une différence en faveur du Canada de $7.13.

Comment sont appliquées les taxes

Il faut avouer qu'en discutant la question des taxes nous devons toujours considérer la manière dont elles sont appliquées, et nous constatons que le Canada occupe une position infiniment supérieure à celle des Etats-Unis ou de la Grande-Bretagne sous ce rapport. L'an dernier nos voisins ont fait les paiements suivants.

Dépenses aux Etats-Unis.

Intérêt sur la dette	$41,001,484
Pensions	87,624,779
Dépenses du gouvernement civil	27,566,131
Rachat de la dette	47,583,313
Armée	44,435,270
Marine	21,379,809
Divers	31,990,148
Total	$309,579,934

Les Etats-Unis ont donc payé pour ces divers services la somme de $310,000,000, presque toutes ces dépenses ayant pour cause la guerre et ses résultats ou le maintien de l'armée ; la même observation s'applique à la Grande-Bretagne qui a payé l'an dernier les sommes suivantes :

Grande-Bretagne.

Payé.	1890.
Intérêts sur la dette y compris les frais d'administration et le fonds d'amortissement	$121,873,738.47
Listes de la mariue et de l'armée	159,537,723.47
Liste civile et administration	140,016,676.67
Total	$421,420,138.61

Soit un total de près de $422,000,000 pour ces différents services, tandis qu'il ne fut payé qu'environ $50,000,000 pour la perception du revenu, le service des postes, du télégraphe et des paquebots.

En ce qui concerne la manière dont le produit de la taxation est dépensé, il n'y a pas de comparaison sous le rapport des avantages qu'en retire le peuple, entre les taxes prélevées dans la Grande-Bretagne, dans les Etats-Unis et le Canada.

Sauf l'argent dépensé pour apaiser les troubles du Nord-Ouest tous les deniers perçus au Canada depuis la Confédération, n'ont été ni affectés à la guerre, ni payés pour remédier aux maux de la guerre, ni gaspillés en un mot, mais ils ont été employés à la construction de travaux publics qui ont profité au pays, qui ont contribué au développement de ses richesses et de son commerce qui ont assuré enfin, le bonheur et la prospérité de notre population.